

L'actu du jour

Est-ce qu'il y a des prisons pour les enfants ?

Actuellement, les autorités françaises préparent une loi qui concerne les enfants. Cette loi va changer les règles qui s'appliquent pour punir un enfant qui fait quelque chose de grave.

Justement, Gabrielle (9 ans) se demande si un enfant peut aller en prison. Elle a appelé le répondeur d'Allo 1jour1actu au 05 61 76 64 14. Écoute ce podcast pour connaître la réponse !



(© Bertrand Guay/AFP)

Est-ce qu'il y a des prisons pour les enfants?

Salut! Moi, c'est **Kevin, KevinInfo**. Je suis journaliste, et mon travail c'est de **répondre à tes questions sur l'actu**. Au passage, je t'explique comment faire pour trouver des infos. Ça pourra te servir!

En ce moment, **une nouvelle loi** est en préparation dans notre pays. Elle concerne les règles à appliquer quand un enfant a fait quelque chose de grave, et qu'il faut le punir. Eh oui, tu savais ça? En France, les enfants aussi **peuvent être punis par la loi**. D'ailleurs, écoute cette question qui est arrivée sur le répondeur d'Allo1jour1actu.

«Bonjour, c'est Gabrielle, j'ai 9ans. Est-ce qu'il y a des prisons pour les enfants?»

Ben, en fait, Gabrielle... j'en sais rien du tout ! Je vais commencer par une petite recherche sur Internet. Allons-y...

« **Prisons pour enfants** » Pfou, il y a plein de résultats. Comment savoir où trouver les bonnes infos? Ah! sur ce site peut-être... C'est celui du **ministère de la Justice**. Ce ministère doit s'y connaître en prisons, vu que c'est lui qui s'en occupe! Souviens-toi, Gabrielle: quand on cherche une info sur Internet, il vaut mieux d'abord **chercher sur les sites officiels**. On a plus de chances d'y trouver des infos fiables.

Des prisons spéciales, avec des heures de classe

Alors, que dit le site du ministère de la Justice ? Ah, voilà. Sur cette page, il est expliqué **qu'un enfant peut aller**

en prison s'il fait quelque chose de très grave, comme, par exemple, agresser quelqu'un avec une arme. Ah, excuse-moi, Gabrielle, c'est ma petite sœur.

«Dis Kevin, mais du coup, ça veut dire qu'un enfant peut aller dans une vraie prison?»

Je regarde ça, petite sœur! Alors, apparemment, ce sont **des prisons spéciales**, où les enfants sont séparés des adultes. Mais c'est plein de mots très techniques. J'avoue que j'y comprends pas grand-chose... Qui pourrait m'expliquer tout ça? Cherchons un expert... Tiens, celui-là: **PhilippeBonfils**. Il est avocat, et il a écrit un livre sur **la justice des enfants**. Je l'appelle!

Allô, monsieur Bonfils, à quoi elles ressemblent, ces prisons pour enfants ?

«En fait, ce sont **des vraies prisons**, avec des murs, des miradors, avec des surveillants. Simplement, **les enfants suivent des cours**, de français, de maths, enfin un peu comme s'ils étaient dehors. Ils ont des heures de sport. Et puis ils ont la possibilité aussi de **rencontrer leur famille**, qui peut venir les voir. Mais ça reste quand même une prison, et donc c'est quand même très difficile.»

Dis donc, ça doit pas être marrant. Heureusement, Gabrielle, moi ça me serait jamais arrivé d'être derrière les barreaux. J'étais un enfant modèle, sage comme une image. Pas comme mes petits frères et sœurs.

Pas de prison avant l'âge de 13ans

Ah, tiens, justement, en voilà un qui appelle. J'espère qu'il a pas fait une bêtise!

«Allô Kevin, dis, je crois que j'ai un peu abusé là... J'ai piqué son portable à la frangine, et je crois bien que je l'ai cassé... Elle est furieuse. Elle dit que je mérite **d'aller en prison**. Mais euh... j'ai que 10ans, moi. C'est... c'est possible que j'aille en prison?»

Ah la la, il n'en rate pas une, celui-là. Bon, rassure-toi, p'tit frère, pas de risques que tu ailles en prison. **Tu es trop petit!** Écoute ce que m'explique PhilippeBonfils, mon expert du droit des enfants: «Avant l'âge de 13ans, un enfant peut être puni, mais il ne peut pas aller en prison.»

Tu vois, Gabrielle, ça veut dire qu'en France, **avant l'âge de 13ans**, aucun enfant ne peut aller en prison. Mais il existe **d'autres punitions**. Si un enfant ne respecte pas la loi, le juge peut par exemple **lui interdire de s'approcher** des personnes à qui il a fait du mal. Il peut aussi obliger l'enfant à faire **un stage de formation civique**, pour réapprendre les règles de la vie en société. Hum, je connais un petit frère à qui ça ne ferait pas de mal, ce genre de chose!

Ah ben, il a de la chance, le frangin: ça ne sera bientôt plus possible. Mon expert en droit des enfants m'explique justement que la nouvelle loi va **supprimer toutes les punitions** qui existaient avant l'âge de 13ans. Ça veut dire que les enfants qui ont moins de 13ans ne pourront plus du tout être condamnés par un juge.

Voilà, j'espère t'avoir appris des choses, Gabrielle. Quant à moi, je file! Il est temps que j'aille remettre de l'ordre à la maison. Gare à vous les frangins, j'arrive!

Texte: ÉmilieLeturcq

Voix: AnthonyCarter

Suivi de production: CamilleTouaty

Musique et bruitages: Henri-PierrePellegrin

Studio: Elixir

Merci à Philippe Bonfils, avocat au barreau de Marseille et professeur à Aix-Marseille Université.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://1jour1actu.com)